

## Politique et religion en Corée du Sud

In: Revue d'études comparatives Est-Ouest. Volume 32, 2001, N°1. Politique et religion en Asie orientale. pp. 85-110.

### Résumé

Cet article est une analyse historique des rapports entre la politique et quatre religions institutionnelles en Corée du Sud, le confucianisme, le bouddhisme, le catholicisme et le protestantisme. Centrée sur la période de 1961 à nos jours, qui est profondément marquée par trente années de régime militaire, cette étude distingue deux types de rapports entre politique et religion : collusion (bouddhisme et protestantisme conservateur) et conflit (catholicisme et protestantisme progressiste), alors que le confucianisme est fondamentalement dépolitisé. Il est certain que le type collusion a prévalu en Corée du Sud depuis 1945. Un examen du fondement socio-culturel du phénomène de collusion montre l'influence de la sécularisation confucéenne. Quant au type conflictuel, la capacité de résistance des religions face à l'autoritarisme de l'Etat prouve qu'elles peuvent exercer une influence positive sur le changement social en Corée du Sud.

### Abstract

The relationship between politics and the four institutional religions in South Korea - Confucianism, Buddhism, Catholicism and Protestantism - is analysed historically with focus on the period since 1961, a time deeply marked by thirty years of military rule. Two types of relations between state and religion are distinguished : collusion (Buddhism, conservative Protestantism) and conflict (Catholicism, progressive Protestantism), whereas Confucianism is basically depoliticized. The first type of relations has quite clearly prevailed in South Korea since 1945. An examination of the social and cultural foundations underlying this collusion sheds light on the influence of Confucian secularization. The religions involved in conflict with an authoritarian state have proven that they can exercise positive influence over social change in the country.

---

Citer ce document / Cite this document :

Chung Bertrand. Politique et religion en Corée du Sud. In: Revue d'études comparatives Est-Ouest. Volume 32, 2001, N°1. Politique et religion en Asie orientale. pp. 85-110.

doi : 10.3406/receo.2001.3073

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/receo\\_0338-0599\\_2001\\_num\\_32\\_1\\_3073](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/receo_0338-0599_2001_num_32_1_3073)

---

## POLITIQUE ET RELIGION EN CORÉE DU SUD

Bertrand CHUNG \*

**RÉSUMÉ :** Cet article est une analyse historique des rapports entre la politique et quatre religions institutionnelles en Corée du Sud, le confucianisme, le bouddhisme, le catholicisme et le protestantisme. Centrée sur la période de 1961 à nos jours, qui est profondément marquée par trente années de régime militaire, cette étude distingue deux types de rapports entre politique et religion : collusion (bouddhisme et protestantisme conservateur) et conflit (catholicisme et protestantisme progressiste), alors que le confucianisme est fondamentalement dépolitisé. Il est certain que le type collusion a prévalu en Corée du Sud depuis 1945. Un examen du fondement socio-culturel du phénomène de collusion montre l'influence de la sécularisation confucéenne. Quant au type conflictuel, la capacité de résistance des religions face à l'autoritarisme de l'État prouve qu'elles peuvent exercer une influence positive sur le changement social en Corée du Sud.

**ABSTRACT :** The relationship between politics and the four institutional religions in South Korea – Confucianism, Buddhism, Catholicism and Protestantism – is analysed historically with focus on the period since 1961, a time deeply marked by thirty years of military rule. Two types of relations between state and religion are distinguished : collusion (Buddhism, conservative Protestantism) and conflict (Catholicism, progressive Protestantism), whereas Confucianism is basically depoliticized. The first type of relations has quite clearly prevailed in South Korea since 1945. An examination of the social and cultural foundations underlying this collusion sheds light on the influence of Confucian secularization. The religions involved in conflict with an authoritarian state have proven that they can exercise positive influence over social change in the country.

### INTRODUCTION

---

Cet article se propose d'étudier les relations entre la politique et la religion dans la perspective du changement social dans la Corée contemporaine. La théorie des fonctions sociales des religions privilégie généralement leur rôle de stabilisateur de l'ordre social par la légitimation des valeurs et des normes dominantes de la société. Mais les religions sont aussi, parfois, un facteur de changement économique et social comme l'a montré Max Weber par l'exemple de l'influence du protestantisme ascétique sur le développement du capitalisme. On peut citer encore, dans une moindre mesure, certaines vertus confucéennes dans le cas du Japon. Toutefois, il convient de remarquer que l'influence du protestantisme n'est pas restée constante. Différentes recherches montrent que, par suite de la complexité croissante de la société moderne, elle est allée en s'affaiblissant face à d'autres facteurs sociaux et technologiques. C'est dire

---

\* Ancien Directeur d'études, EHESS.

qu'il n'existe pas de facteur historique absolu. Le changement social résulte de conjonctures particulières, du jeu de facteurs multiples. D'ailleurs, Max Weber lui-même n'entendait pas expliquer l'économie par la religion. Ces remarques nous font comprendre la difficulté et les limites de notre travail.

Il se pose également un problème méthodologique. Dans l'état actuel de la macrosociologie, il manque un outil d'analyse permettant de mesurer avec précision l'influence du facteur religieux sur le changement social. Dans ces conditions, notre étude ne peut que déboucher sur des approximations. Néanmoins, on peut établir un certain nombre de critères permettant d'identifier, dans les contextes historiques spécifiques de la Corée du Sud, des actions religieuses orientées vers le changement social : actions contre la dictature et pour la démocratie, contre les inégalités sociales, contre la corruption, pour la recherche d'une réunification nationale pacifique.

Notre analyse sera centrée sur la période d'après 1961, qui est profondément marquée par l'industrialisation rapide mais aussi par l'expansion des religions, cela sous l'autoritarisme du régime militaire. Nous ne traiterons ici que des quatre grandes religions institutionnelles, le confucianisme, le bouddhisme, le catholicisme et le protestantisme, à l'exclusion des nouvelles religions qui sont au nombre de quatre cents. L'analyse de cette période sera précédée d'un examen de l'évolution des religions en Corée depuis l'ouverture du pays en 1876 jusqu'à la chute de Syngman Rhee en 1960, en passant par le colonialisme japonais (1910-1945) et par le gouvernement militaire américain (1945-1948). Cet arrière-plan historique paraît en effet nécessaire pour comprendre les comportements politiques et sociaux des différentes religions d'aujourd'hui en Corée du Sud.

## **1. L'ÉVOLUTION DES RELIGIONS EN CORÉE DEPUIS L'OUVERTURE DU PAYS JUSQU'À LA CHUTE DE SYNGMAN RHEE (1876-1960) \_\_\_\_\_**

### **1.1. DE L'OUVERTURE DU PAYS À L'ANNEXION PAR LE JAPON (1876-1910) : LA MONTÉE EN PUISSANCE DU CHRISTIANISME**

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la Corée est de plus en plus soumise à la pression des puissances étrangères pour s'ouvrir à leurs produits, mais aussi à leurs cultures et systèmes de pensée. C'est ainsi que le pays a signé en 1876 un traité de commerce avec le Japon, exemple qui sera suivi plus tard par les puissances occidentales. Cette ouverture forcée n'en constitue pas moins un événement historique dans la mesure où elle entraîne le pays dans le monde moderne. Quelle est, dans ce contexte, la situation des principales religions et quelle sera leur évolution ?

Le confucianisme, idéologie d'État sous la dynastie des Yi (1392-1910), connaît un déclin, tout comme la dynastie elle-même, incapable de s'adapter aux changements intérieur et extérieur. Toutefois, il demeure encore le fonde-

ment de l'éthique sociale et du système des valeurs. Le bouddhisme, qui était la religion dominante de la dynastie Koryō (918-1392), avait été opprimé par le confucianisme et l'État dès le début de la dynastie des Yi. Cependant, c'est lui qui remplissait les fonctions religieuses proprement dites auprès de la population, en l'accompagnant dans son "existence douloureuse".

Il faut signaler ici le *Tonghak* ("science asiatique"), qui n'était, à l'origine, qu'une des croyances populaires mais qui, face à l'incapacité des deux religions institutionnelles, le confucianisme et le bouddhisme, s'impose rapidement auprès des paysans attirés par son humanisme (« L'homme est le ciel »), son égalitarisme radical et son patriotisme. En 1894, ce mouvement se transforme en une armée de 13 000 hommes (armée des paysans du *Tonghak*) et se rebelle contre le gouvernement pour imposer une réforme du système féodal au-dedans et pour combattre les invasions étrangères au-dehors. La guerre s'étend à un moment donné à l'ensemble du territoire, menaçant le gouvernement, mais dix mois après son déclenchement, l'intervention de l'armée japonaise met en échec la rébellion. Longtemps méprisée comme une vulgaire jacquerie par des historiens conservateurs, la guerre des paysans du *Tonghak* a retrouvé, depuis une trentaine d'années, la place qu'elle mérite dans l'histoire comme le premier mouvement de masse ayant contraint le gouvernement à effectuer la Réforme de 1894 (*Kabo Kyōngjang*).

En ce qui concerne le catholicisme, sa propagation a été remarquable depuis la création du diocèse coréen en 1831 sous l'autorité de la Mission étrangère de Paris, le nombre de convertis atteignant, sous le règne du roi Ch'ōlchong (1849-1863), 20 000 personnes. Celles-ci sont en grande majorité issues de la classe populaire mais elles habitent la capitale et sa banlieue. De plus, parmi les convertis, on compte un certain nombre de membres de la classe dirigeante, *yangban* (Lee Ki-Baik, 1995). Alarmé, le gouvernement se livre à une violente répression comme en témoigne le martyre de neuf missionnaires en 1866 ("Trouble étranger" de 1866). C'est donc au nom de ce passé tragique que la France peut imposer, lors de la signature en 1886 du traité de commerce avec la Corée, le principe de la séparation de l'Église et de l'État. Cependant, la suite de l'histoire montre que l'Église catholique n'a pas su mettre efficacement à profit cet avantage pour ranimer son action évangélique.

En revanche, le protestantisme, qui est arrivé en Corée en 1884 en provenance des États-Unis, se montre très actif dans le domaine de l'évangélisation. À la différence des autres religions, il ne se contente pas de prêcher par des paroles et des écrits mais s'engage dans des activités sociales, éducatives, sanitaires, si bien que les premiers hôpitaux et collèges modernes en Corée sont construits par les protestants américains (Yun Sūng-Yong, 1997).

## 1.2. LE COLONIALISME JAPONAIS ET LES RELIGIONS (1910-1945) : DE LA TENTATION DU RALLIEMENT À L'IMPOSITION DU SHINTÔ D'ÉTAT

En 1910, le Japon annexe la Corée en ouvrant une période coloniale de trente-cinq ans. Dès le début, le gouvernement général japonais en Corée attache beaucoup d'importance aux questions religieuses considérées comme un facteur déterminant de l'attitude du peuple coréen à l'égard de la domination coloniale japonaise. Aussi, tout au long de la période coloniale, sa politique consiste-t-elle à tenter de rallier les organisations religieuses à la domination japonaise en alternant l'apaisement et la répression. C'est ainsi que le gouvernement général adopte initialement une attitude de conciliation à l'égard du confucianisme. Certes, l'Académie nationale du confucianisme, *Sōnggyungwan*, est rebaptisée École du confucianisme, *Kyōnghakwōn*, mais le gouvernement général s'abstient d'être trop directif. Par ailleurs, les écoles confucéennes locales, *Hyanggyo*, éléments de base de l'organisation confucianiste, se voient accorder le statut de propriétés privées qui en garantissait la continuité. Cette méthode douce se révèle efficace pour les Japonais parce qu'elle leur attire des sympathies. Mais la politique japonaise se durcit lorsque le colonisateur découvre que les confucianistes avaient réussi à envoyer à la Conférence de la paix de Versailles une pétition pour l'indépendance de la Corée. Désormais, le gouvernement général prend en main le contrôle des confucianistes en créant des organisations officielles, *Daedong Samunhoe* en 1919, *Yudo Jinhūnghoe* en 1920, confiées à des collaborateurs.

Le Japon, sachant que le bouddhisme coréen avait été l'objet de persécutions pendant des siècles de la part du confucianisme et du gouvernement, n'a pas attendu l'annexion de la Corée pour lui manifester un intérêt tout particulier. En effet, la rancœur profonde des bouddhistes contre le gouvernement pouvait les inciter à se rapprocher des Japonais. C'est pourquoi, dès l'ouverture du pays en 1876, les principales sectes bouddhistes japonaises, *Jōdoshinshū*, *Shingonshū*, *Zodoshū*, *Nichirenshū*, arrivent en Corée non seulement pour promouvoir leurs propres doctrines, mais surtout pour tenter la fusion avec les bouddhistes coréens. À l'époque, cependant, ces derniers se méfiaient des Japonais.

Après l'annexion de la Corée, le gouvernement général met en œuvre une véritable politique de japonisation du bouddhisme. Dès 1911, il promulgue la Loi sur les temples qui permet de soumettre à son contrôle tout ce qui touche le bouddhisme coréen : l'organisation, les rites, le patrimoine, les archives, etc. Il procède ainsi à une large réorganisation du bouddhisme : division en deux écoles, *Zen* et *Kyo* ; création de deux catégories de temples : les temples principaux, au nombre de 30 au départ puis de 31 à partir de 1924, et les temples de base au nombre de 1 300. Les responsables des premiers sont nommés par le gouverneur. Par ailleurs, toute modification relative aux temples – appellation, fusion, changement de statut, propriété foncière ou immobilière, etc. – est soumise à l'autorisation du gouverneur. Enfin, en 1924, le gouvernement général crée le Temple général chargé de diriger tous les temples principaux et, en

1941, c'est celui-ci qui incarne l'école unique du bouddhisme appelée *Chogyechong*.

De la sorte, le gouverneur japonais contrôle totalement le bouddhisme coréen par l'intermédiaire des responsables des temples principaux qui bénéficient d'une large délégation de pouvoir en matière de disposition des biens des temples. Certes, malgré la japonisation du bouddhisme, on comptait trois bouddhistes parmi les trente-trois dirigeants historiques du mouvement d'indépendance du 1er mars 1919 et, plus tard, un certain nombre de moines bouddhistes ont participé à la résistance contre le colonialisme nippon. Il n'en est pas moins vrai que les instances dirigeantes du bouddhisme se sont ralliées à la domination japonaise et que ce comportement s'explique aisément par les persécutions infligées pendant cinq siècles par le gouvernement coréen.

L'Église protestante adopte initialement des positions très favorables à l'occupation japonaise. Certains pasteurs américains approuvent publiquement l'annexion de la Corée par le Japon. L'Église presbytérienne déclara même que le Japon, plus que tout autre puissance, avait vocation à dominer la péninsule. Elle ajouta que, parmi les quatre attitudes qui s'offraient à eux – l'hostilité, l'indifférence, la collaboration et la loyauté –, tous les pasteurs étrangers en Corée avaient opté pour la loyauté. Les Coréens ont été d'autant plus surpris par le comportement de l'Église protestante que leur prise de conscience lui devait beaucoup. À vrai dire, l'attitude de l'Église protestante était étroitement liée à la diplomatie américaine de l'époque, qui consistait à jouer, depuis l'alliance anglo-japonaise de 1902, la carte japonaise face à la Russie dans la péninsule coréenne. D'ailleurs, par l'accord secret Taft-Katsura de 1905, les États-Unis avaient donné le feu vert au Japon pour l'annexion de la Corée en échange de la même bienveillance du Japon pour les États-Unis aux Philippines. Cependant, la suite des événements montre que les protestants ont rapidement évolué face à un colonialisme de nature militariste. De fait, l'Église protestante a été, avec la *Ch'ōndogyo*, la principale inspiratrice du soulèvement populaire massif du 1er mars 1919 contre le Japon.

L'Église catholique, quant à elle, choisit, après l'annexion de la Corée, de se mettre à l'écart du débat politique. Soucieuse d'assurer son existence, elle est surtout préoccupée par le problème de sa reconnaissance par le gouvernement général en tant qu'institution d'intérêt public. Elle l'obtiendra finalement, tout comme l'Église protestante, après le mouvement d'indépendance du 1er mars 1919 qui incite les Japonais à mettre en œuvre une politique d'apaisement. Mais les Églises chrétiennes doivent faire des concessions en reconnaissant la légitimité de la domination coloniale du Japon en Corée.

La montée du militarisme nippon dans les années 1930 change radicalement les relations entre l'État colonial et les religions. Les Japonais imposent à la Corée le shintoïsme, religion officielle du Japon, et exigent que les gens de toutes confessions, y compris les chrétiens, rendent hommage aux temples shintoïstes. Les Églises chrétiennes tentent de s'y opposer et certains lycées chrétiens préfèrent fermer. Mais, en 1936, le Vatican autorise officiellement les

catholiques à accepter la demande des Japonais en arguant qu'il s'agit d'un simple acte patriotique et non d'un acte religieux, argument très contestable. Après l'éclatement de la guerre sino-japonaise l'année suivante, toutes les religions sont forcées d'envoyer régulièrement leurs représentants et leurs adeptes dans les temples shintoïstes. Dès lors, il n'existe pratiquement plus d'organisation religieuse conciliant action religieuse et résistance au colonialisme (Kang Man-Gil, 1994).

### 1.3. LA POLITIQUE RELIGIEUSE DU GOUVERNEMENT MILITAIRE AMÉRICAIN (1945-1948) : DES LIENS ÉTROITS AVEC LES MOUVEMENTS CHRÉTIENS

La capitulation du Japon, le 15 août 1945, annonce la libération de la Corée après trente-cinq années de colonialisme. Pourtant, ce qui attend le peuple coréen n'est pas l'indépendance nationale mais la division du pays de part et d'autre du 38<sup>e</sup> parallèle, occupé au Nord par l'armée soviétique, au Sud par l'armée américaine. Cette partie méridionale sera dirigée par le gouvernement militaire américain pendant trois ans, jusqu'en août 1948, date à laquelle un gouvernement de la Corée du Sud sera instauré.

Théoriquement, la politique religieuse du gouvernement militaire est fondée sur le principe de la séparation de l'Église et de l'État. Pratiquement, elle est fort interventionniste. Ainsi, le gouvernement militaire se garde bien d'abroger la Loi sur les temples bouddhiques et les Règlements sur les écoles confucéennes locales, textes légués par le colonialisme japonais. De même, il ne cache pas son souhait de voir le futur État coréen fondé sur l'esprit chrétien et favorise les Églises chrétiennes.

Après la libération nationale, le bouddhisme, comme la plupart des organisations sociales, connaît une crise de légitimité. En effet, son conseil général, le *Ch'ongmuwōn*, composé de trente-et-un chefs de temples principaux nommés par les Japonais, est dénoncé comme antinational. Il est donc pris en mains par d'autres représentants de temples principaux. Mais le problème des moines antinationaux n'est pas résolu pour autant. On verra que d'autres sujets de division, tels que la question des moines mariés ou celle de la récupération du patrimoine, viendront s'y ajouter et mineront l'organisation bouddhiste pour longtemps.

Le confucianisme également se trouve dans un triste état à la libération. Pendant la guerre, les Japonais avaient imposé ce qu'ils appelaient le « confucianisme impérial » qui consistait à mettre au cœur de cette doctrine la loyauté envers l'empereur du Japon. Il s'agissait donc, pour les confucianistes, de restaurer la dignité et l'authenticité d'une éthique souillée par l'envahisseur. En octobre 1945, est créée l'Association pour le confucianisme sous la présidence de Kim Ch'ang-Suk, résistant respecté. Ce dernier se voit confier, en mars de l'année suivante, la présidence du Conseil national du confucianisme, le *Sōngkyungwan*. En quelques mois, il réhabilite 231 écoles confucéennes locales

dans le pays. Par ailleurs, les dirigeants du gouvernement en exil à Shanghai – Kim Ku, Cho Song-Han, Li Shi-Hyong – rentrent en Corée et concourent à la restauration du confucianisme aux côtés de Kim Ch'ang-Suk. La participation de ces personnalités rivales de Syngman Rhee au renforcement de l'organisation confucianiste provoquera, de sa part, des persécutions politiques.

Le gouvernement militaire flatte les Églises chrétiennes : proclamation de Noël comme jour férié, utilisation de la radio d'État pour l'évangélisation, priorité pour les Églises chrétiennes dans la redistribution des propriétés des colons japonais confisquées, aumônerie de prison pour les pasteurs (Kang In-Ch'ol, 1997). Il y est d'autant plus incité que les confessions traditionnelles sont en perte de vitesse et que les nationalistes coréens de retour d'exil aux États-Unis, qui forment l'entourage de Syngman Rhee, sont eux-mêmes de confession chrétienne.

Au-delà des questions religieuses, c'est dans le domaine politique que les Églises chrétiennes entretiennent des relations privilégiées avec le gouvernement militaire. En particulier, l'Église catholique, sous l'impulsion de No Ki-Nam, évêque de Séoul, prodigue des conseils politiques aux responsables du gouvernement militaire dans le cadre de réunions régulières. Politiquement, ses préférences vont à la droite musclée, celle de Syngman Rhee, qui prône la rupture avec la Corée du Nord pour instaurer rapidement un gouvernement séparé en Corée du Sud. D'ailleurs, le pape Pie XII se prononce dès 1947 en faveur d'une telle politique. Aussi, l'Église catholique se mobilise-t-elle fortement lors des élections à l'Assemblée constituante du 10 mai 1948 destinées à instaurer la République de Corée avec Syngman Rhee comme président. Remarquons, par ailleurs, que l'engagement politique sans faille de l'Église catholique a pour but de promouvoir la carrière de son représentant politique, Chang Myōn, futur rival de Syngman Rhee.

Les catholiques, toutefois, sont sérieusement handicapés par rapport aux protestants pour occuper des postes clés dans l'administration du gouvernement militaire en raison d'un manque de personnel parlant anglais : les protestants représentent 54,5 % des conseillers administratifs et 50 % des directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des départements ministériels, alors que les catholiques ne détiennent que 4,5 % des postes en question. Par conséquent, les liens de l'Église catholique avec le gouvernement militaire reposent finalement sur deux personnes, l'évêque No Ki-Nam et Chang Myōn.

#### 1.4. LE RÉGIME DE SYNGMAN RHEE (1948-1960) : LE PROTESTANTISME COMME RELIGION QUASI-OFFICIELLE

Les rapports de Syngman Rhee, fondateur de la première République (1948-1960), avec les religions ont toujours été conflictuels, sauf avec le protestantisme dont il était un adepte. En effet, en contradiction avec la Constitution qui garantit la liberté de religion et la séparation de l'Église et de l'État, sa politique religieuse est entachée d'arbitraire, réservant un traitement autoritaire aux reli-

gions traditionnelles, et même à l'Église catholique, et pratiquant le favoritisme à l'égard de l'Église protestante.

Ainsi, à l'instar du gouvernement militaire, le régime de Syngman Rhee conserve les législations japonaises sur les temples bouddhiques et sur les écoles confucéennes locales parce qu'elles lui procurent des moyens d'intervention directe, notamment en matière de nomination des responsables et de gestion financière. S'agissant du bouddhisme, l'intervention de l'État porte sur le remplacement des moines mariés par des moines célibataires au Conseil central du bouddhisme ; l'idée de réformer l'organe dirigeant du bouddhisme est d'ailleurs assez populaire du fait que la position dominante des moines mariés avait été imposée par les autorités coloniales. Il n'empêche que la démarche gouvernementale, qui était clairement inconstitutionnelle, pouvait être préjudiciable au développement de la démocratie naissante. Aussi l'Assemblée nationale adopte-t-elle une déclaration solennelle recommandant une démarche différente. Mais Syngman Rhee passe outre et maintient sa politique. Cette dernière aurait dû être mise en œuvre à partir de 1954, mais son application est différée dans l'immédiat faute de personnel célibataire compétent.

En ce qui concerne l'hostilité de Syngman Rhee au confucianisme, elle est surtout motivée par un calcul politicien : il s'agit d'une manœuvre visant à éliminer politiquement un adversaire, Kim Ch'ang-Suk, qui, à la tête du mouvement confucianiste, ne manque pas de critiquer l'autoritarisme du chef de l'État. Cette manœuvre présidentielle est à l'origine de dissensions et de divisions internes dans le camp confucianiste. Aujourd'hui, bien des historiens estiment que l'attitude de Syngman Rhee à l'égard des deux religions traditionnelles fut plus dommageable que celle du gouvernement militaire...

Sous le régime de Syngman Rhee, la Corée a tout d'un État chrétien : la cérémonie de prise de fonction présidentielle avec prestation de serment sur la Bible, la fête de Noël décrétée jour férié, le message présidentiel de Noël, le programme d'évangélisation à la radio d'État, l'aumônerie militaire comportant des pasteurs et des prêtres. Mais dans les prisons, seuls les pasteurs sont chargés de l'instruction religieuse.

Tout cela est, en somme, un reflet de l'influence acquise par le christianisme depuis le gouvernement militaire. Toutefois, à l'époque de Syngman Rhee, le pouvoir chrétien, du fait qu'il est exercé par des élites nationales, paraît plus légitime et il est donc mieux accepté. Mais une faille ne va pas tarder à apparaître dans ce pouvoir en raison de la rivalité entre les deux Églises chrétiennes. En effet, l'Église catholique est de plus en plus impatiente de voir son chef de file politique, Chang Myōn, accéder à la magistrature suprême à l'occasion de l'élection présidentielle prévue en 1952. Or Syngman Rhee ne soupçonne pas que l'homme qu'il avait nommé Premier ministre en janvier 1951 cherche en réalité à le supplanter. Quand la nouvelle lui parvient, il se rend compte également que les préparatifs de la machination sont déjà fort avancés : Chang Myōn devait être le candidat du parti d'opposition, le *Mingukdang*, mais bénéficier aussi de la complicité d'un certain nombre de députés du parti de Syngman

Rhee lui-même, le *Jayudang*, sans compter le soutien des catholiques qui font bloc derrière lui. La réaction de Syngman Rhee est brutale : il relève Chang Myōn de ses fonctions de chef du gouvernement alors qu'il était en voyage à Genève et procède à l'arrestation de plusieurs députés de l'opposition proches de Chang Myōn en les taxant de communisme. Puis il fait réviser la Constitution de manière à ce que l'élection présidentielle ait lieu au suffrage universel (4 juillet 1951). Chang Myōn renonce à sa candidature et Syngman Rhee est réélu président de la République.

La guerre des deux Églises chrétiennes pour la suprématie politique ne fait que commencer. Elles s'affrontent durement à l'occasion de l'élection présidentielle de mars 1956 où Chang Myōn, jouant sur l'âge avancé de Syngman Rhee, brigue le poste de vice-président et l'emporte aux dépens du dauphin de celui-ci, Lee Ki-Bung. Syngman Rhee déclare alors la guerre totale aux catholiques et à Chang Myōn, qui échappe à un attentat en septembre 1956. Syngman Rhee cherche aussi à chasser l'évêque No Ki-Nam de la tête du diocèse de Séoul en se plaignant au Vatican de son immixtion dans la vie politique, si bien que le Vatican dépêche, en 1959 à Séoul, un cardinal pour tempérer l'évêque. Enfin, le gouvernement ordonne, en avril 1959, la suppression de l'un des principaux organes de presse catholiques, le *Kyōnghyang Shinmun* (Kang In-Ch'ol, 1997, p. 649). En 1960, Syngman Rhee et Chang Myōn, totalement soutenus par leurs églises respectives, se livrent leur dernière bataille lors de l'élection présidentielle. Syngman Rhee, vainqueur autoproclamé en avril 1960, est finalement renversé par un soulèvement populaire mené par les étudiants.

En définitive, la première République de Syngman Rhee constitue une singularité dans l'histoire moderne de la Corée, en ce sens que, depuis la fin de la dynastie des Yi, qui se caractérisait par la primauté absolue du confucianisme, jamais une religion n'avait dominé la politique aussi complètement que le christianisme.

Après la chute de Syngman Rhee, la deuxième République est proclamée en août 1960, avec un régime parlementaire. Élu Premier ministre, Chang Myōn apparaît comme le nouvel homme fort et son triomphe est perçu comme celui de l'Église catholique. Cependant, en mai 1961, son régime est renversé par un coup d'État dirigé par le général Park Chung-Hee. Chang Myōn aura donc été au pouvoir quelque dix mois, temps trop court pour marquer l'histoire de son empreinte.

## 2. LE RÉGIME MILITAIRE DE PARK CHUNG-HEE (1961-1979) \_\_\_\_\_

### 2.1. LES CULTURES RELIGIEUSES TRADITIONNELLES AU SERVICE DE L'AUTORITARISME

Cette période de dix huit ans est cruciale dans le processus de modernisation du pays. L'industrialisation, entreprise avec frénésie par le régime militaire de

Park Chung-Hee à partir du début des années 1960, entraîne une profonde transformation de la société. Mais si la haute croissance accroît la richesse nationale en termes de PNB, elle est aussi génératrice de problèmes sociaux du fait que le processus social est sacrifié à l'industrialisation rapide. Ce déséquilibre se manifeste par la faiblesse des salaires pratiqués et l'émergence d'un véritable mouvement ouvrier. Devant cette situation, le pouvoir politique renforce son autoritarisme comme le montre la révision constitutionnelle de 1969 permettant à Park Chung-Hee de briguer un troisième mandat présidentiel. Les contradictions s'exacerbant, une nouvelle dictature dite *Yushin* (Rénovation), qui fait de Park Chung-Hee un président inamovible, est instaurée en 1972. Il s'agit, en réalité, d'une fuite en avant et son assassinat, en 1979, par le chef de la police politique donne la mesure de son isolement au sein d'un régime s'appuyant uniquement sur une multiplicité d'appareils répressifs et refusant tout dialogue avec le peuple.

Pourtant, vers la fin des années 1960 déjà, il était évident que la nouvelle société en gestation sous les effets de l'industrialisation et de l'urbanisation accélérées nécessiterait une nouvelle règle du jeu, à savoir le déblocage du processus politique et social, et qu'un autoritarisme accru n'était pas la solution comme l'avaient montré nombre d'exemples étrangers. Park Chung-Hee choisit néanmoins la voie autocratique classique. Il croit rendre impuissante la protestation populaire en réduisant au minimum l'espace de la société civile, mais c'était ignorer la capacité de certaines églises à servir de sanctuaires pour la dissidence.

Le régime militaire avait, dès le départ, essayé d'incarner la défense des valeurs et de la culture nationales face à la propagation massive des cultures occidentales. En particulier, il fait preuve de bonnes dispositions à l'égard des religions traditionnelles, le bouddhisme et le confucianisme, dont il a besoin pour consolider son pouvoir. Ces dernières, de leur côté, sont d'autant plus sensibles à ces avances qu'elles se sentaient frustrées sous les gouvernements précédents.

C'est dans ce contexte que le régime militaire se pose en médiateur dans l'interminable conflit interne du bouddhisme entre les moines célibataires et les moines mariés. Il procède en 1962 à la révision de la Loi sur les temples bouddhiques et adopte la Loi sur la gestion du patrimoine du bouddhisme. La même année, il parvient à faire accepter aux bouddhistes une organisation unifiée qui est enregistrée sous le nom de Bouddhisme de la Corée, *Chogyechong*. Mais, dès l'année suivante, les moines mariés provoquent une nouvelle rupture en dénonçant le monopole du pouvoir des moines célibataires. Deux ans plus tard, en 1965, une nouvelle tentative d'unification se solde par un échec et, l'année suivante, le contentieux est porté devant les tribunaux. Le verdict, rendu en 1970, donne raison aux moines célibataires mais ne résout pas le problème puisque les moines mariés créent aussitôt leur propre organisation, appelée *T'aegochong*. Le régime militaire, après dix ans d'efforts, se rend à l'évidence en consentant à ce que les moines mariés disposent d'une organisation distincte.

Dans les années 1970, le conflit entre bouddhistes s'exacerbe encore, une nouvelle querelle éclatant au sein du *Chogyechong* entre le chef de la hiérarchie bouddhique, *Chōngchong*, et le Conseil général (organe administratif suprême) autour de questions de leadership. On comptera bientôt quatorze sectes et cet état des choses perdurera jusqu'aux années 1980.

Dans ses relations avec l'État, le bouddhisme pratique systématiquement le suivisme, affichant notamment son idéologie anticommuniste. En 1968, le Conseil anticommuniste du bouddhisme coréen est institué. Le bouddhisme rejoint en 1971 le protestantisme et le catholicisme au sein de l'aumônerie militaire. Le gouvernement déclare jour férié l'anniversaire du Bouddha (le 8 avril d'après le calendrier lunaire). Dans le registre des rares désaccords, on peut noter l'interdiction par le gouvernement des divertissements dans les temples, ainsi que la campagne des organisations bouddhistes pour la suppression de la Loi sur la gestion du patrimoine. Le bouddhisme n'a jamais fait quoi que ce soit pour défendre les droits des ouvriers, ni pour la cause de la démocratie. Même après l'instauration du système *Yushin* en 1972, qui a considérablement durci le régime militaire sud-coréen, le bouddhisme est très largement resté passif.

Les rapports du confucianisme avec le pouvoir politique sont apparemment similaires à ceux du bouddhisme : bienveillance du régime militaire qui se propose comme médiateur dans les dissensions internes des confucianistes ; silence total de ces derniers sur la répression cruelle des mouvements sociaux par la dictature. En réalité, les raisons de cette "réserve" politique sont différentes. Le confucianisme n'a pas l'habitude de critiquer l'État au travers duquel il aspire à réaliser son idéologie. On est donc en présence d'un phénomène de dépolitisation. Ce n'est pas le cas du bouddhisme qui est en rapport de collusion avec l'État.

Jouer le rôle de médiateur n'était pas facile pour le gouvernement. Sa décision de privilégier la fondation *Sōngkyungwan* plutôt que l'Association des confucianistes, *Yudohoe*, équivalait à favoriser les instances administratives du mouvement confucianiste au détriment des savants avec tous les effets négatifs que cela pouvait comporter pour la rénovation de la religion. Néanmoins, l'Association mène un certain nombre d'actions dans les années soixante pour promouvoir l'instruction de l'éthique traditionnelle et pour empêcher, en vain, la suppression de l'enseignement des idéogrammes chinois à l'école. De son côté, la Fondation s'efforce d'améliorer son fonctionnement par l'accroissement du nombre d'adhérents et la diffusion plus large de son bulletin d'information. Au début des années 1970, le confucianisme trouve un climat propice à son développement grâce au renouveau des études coréennes en réaction à la pénétration massive des cultures occidentales. Le confucianisme participe ainsi à une sorte de mouvement culturel en prônant le redressement moral de la société par l'esprit confucianiste ou la modernisation par le confucianisme. En 1974, les confucianistes publient une déclaration exaltant l'humanisme. Le mouvement se développe aussi à l'époque par la création, en 1975, de l'Association des jeunes confucianistes ainsi que de l'Association des femmes confu-

cianistes. Dans ce contexte favorable, les confucianistes augmentent le nombre de leurs écoles et améliorent leur visibilité par la mise sur pied de toute une série de manifestations et de conférences destinées au grand public.

## 2.2. L'ENTRÉE EN DISSIDENCE DES ÉGLISES CHRÉTIENNES

La chute de Chang Myōn, renversé en mai 1961 par une junte militaire à peine dix mois après son avènement, est une cruelle déception pour l'Église catholique et ce d'autant plus que les militaires, en quête d'une légitimation de leur pouvoir usurpé, tentent d'apparaître comme les défenseurs de l'identité coréenne en accordant un traitement préférentiel au bouddhisme et au confucianisme. Le catholicisme est ainsi obligé de se remettre en cause et de s'engager sur la voie de la rénovation. Le moment est d'ailleurs propice à une transformation de l'Église depuis le concile Vatican II (1962-1965) qui a promulgué quatre constitutions dont deux portent respectivement sur la modernisation de la liturgie et sur la place de l'Église dans le monde contemporain. L'application coréenne de l'esprit du concile met en relief les idées de modernisation et d'acclimatation. Ainsi, la rénovation, qui a été conduite tout au long des années 1960, aboutit peu à peu à une autonomie accrue de l'Église coréenne par rapport au Vatican en matière de rites et de nominations. En 1965, l'Église coréenne compte treize diocèses dont trois archidiocèses à Séoul, Taegu et Kwangju. C'est le signe de son développement. En même temps, la base catholique réclame davantage de responsabilités en rappelant qu'en Corée, les premiers apôtres historiques avaient été de simples fidèles. Finalement, en août 1970, le Vatican autorise les fidèles de base à donner l'Eucharistie et à participer à la nomination des évêques. En mars 1969, Kim Su-Hwan, évêque de Séoul, est nommé cardinal ; il est le premier dans l'histoire de l'Église coréenne. Par ailleurs, en 1972, la direction des trois archidiocèses est confiée à des Coréens. Enfin, notons également que le Conseil national de l'Église catholique de Corée est réformé pour favoriser l'ouverture.

Les actions sociales et politiques contre le régime militaire ont été le fait des Églises chrétiennes, les religions traditionnelles étant, comme on l'a vu plus haut, totalement absentes ou totalement récupérées par le régime en place. D'ailleurs, même les premières sont restées prudentes jusqu'à la fin des années 1960, soit parce qu'elles étaient absorbées dans leur tâche de rénovation interne, soit parce qu'elles voulaient éviter tout affrontement avec le pouvoir politique. Mais, au début des années 1970, les Églises chrétiennes sont conduites à faire des choix tant la répression redouble de violence. Elles se rangent alors du côté des pauvres et des opprimés.

C'est l'Église catholique qui se met à l'avant-garde de cette croisade, ce qui est quelque peu surprenant de la part d'une institution marquée par un passé plutôt conformiste. Cette mutation est généralement expliquée par l'influence du concile Vatican II mais, selon une autre interprétation, l'Église catholique est également motivée par la nécessité de redresser son organisation en déclin. En effet, après le boom de la guerre de Corée (1950-1953), les Églises chrétiennes

nes souffrent d'une certaine désaffection. Le rythme annuel d'accroissement des fidèles se réclamant du catholicisme subit ainsi une érosion nette en une vingtaine d'années : il passe de 16,7 % en 1950 à 0,29 % en 1971 (Choi Chong-Ch'ol, 1997)<sup>1</sup>.

La résistance de l'Église se déploie principalement dans trois domaines : la défense des droits des ouvriers, la défense des droits des agriculteurs, le mouvement pour la démocratie et les droits de l'homme. Concernant la défense des ouvriers, la lutte est menée par le Conseil chrétien pour les actions sociales, composé de quatre organisations dont l'Association des jeunes ouvriers catholiques et l'Union des étudiants catholiques. Son mode d'action consiste surtout à apporter une assistance technique en cas de conflits sociaux, à participer activement au mouvement syndical ouvrier, à aider les personnes licenciées et à développer les études sur les problèmes ouvriers, le plus souvent conjointement avec les protestants. Pour ce qui est de la défense des agriculteurs, l'Église œuvre essentiellement en faveur de la garantie du prix du riz, de la démocratisation des coopératives agricoles, de la révision de la fiscalité de l'agriculture. Il s'agit également de s'opposer aux importations de produits agricoles et d'élevage pour protéger la production nationale et empêcher la restauration du système de fermage.

Quant à la lutte pour la démocratie et les droits de l'homme, elle porte sur le changement du système politique autoritaire et sur la défense des droits des opposants incarcérés. Ainsi, à cette époque, l'Église catholique est présente dans tous les combats politiques majeurs contre le régime militaire : la création de la Conférence populaire pour la restauration de la démocratie, la fondation du Mouvement pour la liberté de presse, l'adoption, le 1er mars 1976, de la Déclaration sur la sauvegarde du pays par la démocratie. La cathédrale de Myōng Dong, au cœur de la capitale, constitue, ces années-là, un véritable sanctuaire et un symbole pour tous les protestataires.

Cela ne signifie pas que l'organisation de la lutte politique et sociale est aisée car, dès l'origine, de sérieuses divergences de vues se manifestent au sein de l'Église. Les prêtres, réunis dans l'Association des prêtres pour la promotion de la justice, sont partisans d'un engagement sans réserve face à un pouvoir politique implacable, alors que les évêques, groupés dans l'Association des évêques, défendent une position plus modérée. D'ailleurs, en 1975, ils créent le Comité pour la justice et la paix afin de contrôler l'ardeur des prêtres. Notons, cependant, qu'une minorité d'évêques qui ne doutent pas de la justesse de leur engagement a toujours existé. Mais ces évêques agissent à titre individuel. On peut mentionner, notamment, la déclaration de conscience de Mgr Chi Hak-Sun, évêque de Wonju, en octobre 1971, qui lance un véritable appel à la croisade contre la corruption et l'injustice. Cette initiative individuelle a eu un très fort

---

1. Mais si le fait que l'Église catholique s'engage pour la démocratie au côté du peuple relève partiellement d'un calcul stratégique en faveur de son propre développement, cela n'altère en rien ses mérites dans ce combat difficile.

impact dans la communauté catholique – et au-delà – et a beaucoup contribué à stimuler le combat politique et social. Son engagement vaut finalement à Mgr Chi Hak-Sun d'être arrêté en 1974, épisode qui conduit à la fondation de l'Association des prêtres pour la promotion de la justice (Kim Nyōng, 1996, p. 258). D'autre part, les positions du cardinal Kim Su-Hwan en faveur de la participation de l'Église à la lutte constituent un facteur déterminant. En particulier, le discours qu'il prononce à la Conférence des archevêques en octobre 1974 au Vatican équivaut à une légitimation de l'engagement de l'Église : « Aujourd'hui, l'Église est prompte à protester lorsque ses privilèges et son organisation sont lésés, mais elle garde le silence lorsque les droits des personnes hors de l'Église sont bafoués injustement. C'est la raison pour laquelle notre Église ne parvient pas à convertir les hommes d'aujourd'hui. Par conséquent, notre tâche évangélique consiste à nous intéresser aux pauvres et aux opprimés ».

En fin de compte, au sein de l'Église, l'affrontement entre les minimalistes incarnés par les évêques conservateurs et les maximalistes organisés dans l'Association des prêtres pour la promotion de la justice tourne le plus souvent à l'époque en faveur de cette dernière, grâce à l'appui du cardinal, des évêques progressistes et, surtout, du Conseil national des fidèles de base qui a joué un rôle déterminant dans la lutte contre le régime militaire. Cependant, du fait de la division du mouvement catholique, ce mode d'action a perdu assez vite de son efficacité dans les années 1980.

Au début des années 1960, l'Église protestante est elle aussi en proie à des dissensions car elle compte quelque quarante sectes différentes. L'unification est d'autant plus difficile que chacune d'entre elles est liée à des sectes étrangères. Néanmoins, deux catégories peuvent, *grosso modo*, être distinguées : les conservateurs et les progressistes. Les premiers adhèrent à la Confédération internationale des églises chrétiennes (ICCC) et les seconds au Conseil mondial des églises (WCC). Les premiers soutiennent sans réserve le coup d'État de Park Chung-Hee.

En février 1964, les groupes progressistes, notamment l'Association des étudiants protestants, trouvent l'occasion de manifester contre le régime militaire qui négocie avec le Japon la normalisation des relations diplomatiques au prix de concessions inacceptables pour l'opinion publique coréenne. Pourtant, le régime militaire avait toujours prétendu qu'il était, à la différence de ses prédécesseurs, le garant de l'intérêt national. En vérité, il avait absolument besoin de l'aide économique japonaise pour survivre. Les conservateurs protestants, quant à eux, ne se sentent nullement gênés par le comportement antidémocratique et antinational du régime de Park Chung-Hee. Au nom de l'anticommunisme et de l'impératif de la stabilité sociale, ils pratiquent un suivisme systématique par rapport à la politique gouvernementale quelle qu'elle soit : participation massive à la guerre du Vietnam ou entretien d'un climat de guerre permanent en brandissant invariablement la menace de la Corée du Nord. Les conservateurs organisent à cet effet, en 1969, une conférence bruyante sur l'anticommunisme, avec une participation importante des pays asiatiques.

Les progressistes adoptent une ligne de conduite totalement différente. En 1966, ils font construire, avec une aide allemande, un centre d'action sociale dénommé "Christian Academy". Au moment où l'industrialisation effrénée produit massivement des laissés-pour-compte, aggrave l'exode rural et multiplie les bidonvilles, l'action évangélique vise principalement les ouvriers et les quartiers défavorisés pour essayer de les aider à résoudre les problèmes de la vie quotidienne.

Après l'instauration du système dit *Yushin* par Park Chung-Hee en 1972, toute action politique est interdite en vertu des "Mesures d'urgence". Mais tout au long de cette période ténébreuse des années 1970, bien des protestants, dirigeants ou simples fidèles, en particulier des étudiants et des ouvriers, choisissent la prison en bravant la répression (Kim Byong-Sō, 2000). Parfois, les protestants et les catholiques, unis au sein du Conseil chrétien pour la défense des droits de l'homme, mènent la lutte ensemble. Pendant ce temps, les conservateurs suivent fidèlement le régime militaire, toujours au nom de l'anticommunisme, dont ils savent pourtant qu'il n'est qu'un prétexte pour maintenir le despotisme.

### 3. LA POLITIQUE ET LES RELIGIONS DE 1980 JUSQU'À NOS JOURS —

#### 3.1. BOUDDHISME ET CONFUCIANISME : LA VOIE DIFFICILE DE LA RÉNOVATION

Cette période couvre le régime militaire de Chun Doo-Hwan (1980-1988) et les trois quinquennats qui se sont succédé après la victoire du mouvement démocratique en juin 1987, celui de Roh Tae-Woo (1988-1993), celui de Kim Young-Sam (1993-1998) et celui, en cours, de Kim Dae-Jung (1998-).

Après l'assassinat de Park Chung-Hee par son chef des services de renseignement (KCIA), Kim Jae-Kyu, en octobre 1979, le peuple coréen met à profit le "Printemps de Séoul" pour exprimer son aspiration à la démocratie. Cependant, en mai 1980, le général Chun Doo-Hwan, à la tête d'un groupe d'officiers généraux, s'empare du pouvoir à l'instar de son maître Park Chung-Hee vingt ans plus tôt, mais à une différence près : le coup d'État de Chun Doo-Hwan est maculé du sang d'un millier de citoyens massacrés dans la ville de Kwangju. Par ailleurs, il apparaît que le coup d'État de Chun Doo-Hwan a été perpétré avec le consentement des États-Unis. Cette tragédie fait prendre conscience au peuple coréen de l'importance primordiale de deux facteurs dans la détermination de la nature de la société coréenne, à savoir la division nationale entre le Nord et le Sud et l'influence absolue des États-Unis. Cette perception nouvelle de la pérennisation de la dictature en Corée a une conséquence directe sur le mouvement politique et social en Corée du Sud : les forces d'opposition, concentrées jusqu'ici dans les universités et les églises, se diffusent pour investir des terrains d'action plus sensibles et plus efficaces comme les usines et les médias. Il en résulte logiquement une diminution du poids des Églises par rap-

port aux années 1970. Ce qui ne les empêche pas de participer activement, aux côtés des étudiants, des ouvriers et des citoyens, au combat décisif pour la démocratie en juin 1987.

Le processus de démocratisation engagé est pourtant encore fragile, si bien qu'à l'élection présidentielle au suffrage universel de décembre de la même année, c'est le général Roh Tae-Woo, candidat soutenu par Chun Doo-Hwan, qui l'emporte. Néanmoins, au cours des années 1990, la règle du jeu change progressivement : dépolitisation de l'armée, avènement de deux présidents civils, recul de l'autoritarisme, amélioration de la situation des droits de l'homme. Mais des maux structurels tels que le régionalisme et la corruption persistent. Ce changement affecte les relations entre les religions et la politique. C'est pourquoi, aujourd'hui, pour toutes les religions, y compris les religions traditionnelles, l'heure est à l'examen de conscience pour s'adapter à ce nouvel environnement.

L'histoire du bouddhisme coréen depuis la période coloniale japonaise est, comme on l'a vu, profondément marquée par son suivisme. Aussi, le mouvement bouddhiste célèbre-t-il en grande pompe l'arrivée d'un nouveau président de la République, en l'occurrence Chun Doo-Hwan. La collusion du bouddhisme avec le gouvernement s'est accentuée avec l'ascension de Seo Eui-Hyōn – surnommé le “moine politique” – investi en 1986 de la présidence du Conseil général du mouvement bouddhiste. Il agit alors sur la classe politique par l'intermédiaire de l'Association des parlementaires bouddhistes, *Chong-gakhoe*.

Mais l'activisme politique de Seo Eui-Hyōn suscite, au sein de l'organisation bouddhique, une opposition contre le concept de « bouddhisme protecteur du pays », qui sert depuis l'époque de Park Chung-Hee à justifier son inféodation au pouvoir en place. Le bouddhisme coréen a toujours confondu délibérément le gouvernement avec l'État, et même avec la nation, pour mieux justifier sa collusion avec le gouvernement. Mais, au fur et à mesure que le mouvement démocratique gagne du terrain, les bouddhistes dissidents n'hésitent plus à marcher aux côtés des opposants au régime. Ainsi, lors de l'affaire Park Chong-Chōl, un étudiant mort sous la torture le 14 janvier 1987, comme dans la lutte pour l'élection du chef de l'État au suffrage universel, les bouddhistes dissidents se joignent aux forces démocratiques.

Cependant, le déclenchement du processus de démocratisation en juin 1987 ne modifie en rien l'activisme politique de Seo Eui-Hyōn. Ce dernier joue un rôle important dans l'élection présidentielle de Roh Tae-Woo, en obligeant les chefs des temples principaux à le soutenir et en mobilisant des milliers de bouddhistes pour sa campagne électorale. Quant à Roh Tae-Woo, à peine élu, il rend visite à Seo Eui-Hyōn pour le décorer.

Cinq ans plus tard, en 1992, celui-ci répète la même manœuvre politique en faveur de Kim Young-Sam à l'occasion de l'élection présidentielle. Mais, en 1994, les dissidents et les réformateurs bouddhistes se sentent suffisamment

forts pour dénoncer la collusion de Seo Eui-Hyōn avec le pouvoir politique. Cette dénonciation vaut d'ailleurs aux réformateurs une descente de police au temple Chogyesa, siège de l'organisation bouddhiste à Séoul, où ils étaient réunis. Cette méthode brutale, digne du régime militaire du passé, choque profondément l'opinion publique, d'autant plus que l'on apprend que Seo Eui-Hyōn avait contribué pour huit milliards de wons au financement de la campagne électorale de Kim Young-Sam. Forts du soutien de l'opinion publique et de l'opposition, les réformateurs bouddhistes exigent du président Kim Young-Sam des excuses et du ministre de l'Intérieur sa démission, sous peine de fermeture de tous les temples principaux. C'est ainsi qu'en avril 1994, Seo Eui-Hyōn est contraint de démissionner du poste de président du Conseil général du mouvement bouddhiste. Depuis lors, un débat est en cours sur la réforme de ce Conseil et la réduction des pouvoirs de son président.

Un autre débat porte sur la démocratisation interne du bouddhisme. Faisant leur examen de conscience, les bouddhistes sont de plus en plus nombreux à prôner la participation active à l'action sociale et politique pour des questions comme les conflits du travail, les inégalités de revenu, l'aliénation culturelle, la répartition du pouvoir politique et économique. Il y a donc aujourd'hui une mutation en gestation. Toutefois, toute réforme véritable sera difficile à mettre en œuvre tant qu'un obstacle majeur n'aura pas été levé : la discorde autour de la gestion de l'immense patrimoine bouddhique.

L'heure est à l'examen de conscience pour le confucianisme également. Son apathie politique est telle qu'il n'a pratiquement rien entrepris en faveur de la démocratisation et de la défense des droits de l'homme. Bien au contraire, en fermant les yeux sur l'arbitraire du pouvoir, il a été complice du régime militaire qui exploitait à son profit le confucianisme pour imposer un ordre social autoritaire et paternaliste. Aussi, dans les années 1980, certains confucianistes ont-ils préconisé une adaptation de la doctrine confucéenne à la société contemporaine. À cet effet, ils ont créé un certain nombre de centres d'étude comme l'Académie du confucianisme, l'Académie de la philosophie asiatique, etc. Ils ont aussi édité le Grand Dictionnaire du confucianisme (1990).

En 1985, Choe Kūn-Dok, savant confucianiste, présente son projet de rénovation et d'adaptation de la doctrine : recentrage sur le religieux, réactualisation de la doctrine autour des pensées de Confucius et de Mencius, coréanisation et massification (Choe Chong-Ko, 1997, p. 488). Lorsqu'il se voit confier la direction de l'Académie de *Sōngkyungwan* en 1995, il tente de réaliser son projet mais se heurte à l'opposition des conservateurs. À l'heure actuelle, le projet reste en suspens. On peut observer, néanmoins, que le confucianisme amorce peu à peu un virage en se dotant d'un contenu désormais plus religieux. Par ailleurs, beaucoup pensent que les normes morales confucéennes, fondées sur les principes de la loyauté et de la piété filiale, doivent être réinterprétées de manière à les adapter à la société d'aujourd'hui. Enfin, l'organisation confucianiste est l'objet de critiques permanentes pour son insensibilité et son inaction face à l'injustice sociale et à la souffrance des couches les plus démunies de la population.

### 3.2. L'IMPLICATION DU CHRISTIANISME DANS LE MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE ET LA QUESTION DE LA RÉCONCILIATION NATIONALE

Le caractère répressif du régime militaire de Chun Doo-Hwan n'a rien à envier à celui de son prédécesseur des années 1970. Comme si le massacre de Kwangju ne suffisait pas, il fait arrêter un nombre important d'opposants, notamment ceux qui demandent la vérité sur la répression de Kwangju et qui comptent, parmi eux, beaucoup de catholiques. L'Église catholique est ainsi plus que jamais engagée dans le combat pour la démocratie.

En avril 1982, une autre affaire mobilise l'Église. Choe Ki-Shik, prêtre au diocèse de Wōnju, est arrêté pour avoir protégé deux auteurs de l'incendie du Centre culturel américain à Pusan un mois plus tôt. Ceux-ci voulaient protester, par cet attentat, contre le soutien américain au coup d'État de Chun Doo-Hwan. Des attentats similaires ont lieu dans les mois qui suivent à Séoul, Inch'ōn et ailleurs. Cette affaire constitue pour un ecclésiastique un véritable cas de conscience : comment concilier la loi de l'État – même répressif – avec celle de l'Église ? Choe Ki-Shik ayant agi en réaction au massacre de Kwangju, le cardinal Kim Su-Hwan lui accorde son soutien. Finalement, le prêtre est condamné à trois ans de prison mais, aux yeux de l'opinion publique, l'attitude de l'Église dans cette affaire a renforcé sa crédibilité en tant que protectrice du mouvement démocratique.

En 1984, le pape Jean-Paul II se rend en Corée du Sud. Dans un communiqué conjoint publié avec le président Chun Doo-Hwan, le souverain pontife déclare que l'Église coréenne contribuera à la construction d'une société pacifique et juste « dans le cadre de ses activités religieuses et dans le respect mutuel des domaines spécifiques définis par l'État et l'Église ». La presse coréenne présente la déclaration du pape comme une instruction donnée à l'Église nationale de respecter la non-ingérence dans la politique au nom du principe de la séparation de l'Église et de l'État. Il est vrai qu'à l'époque, le Vatican est engagé dans une offensive contre la théologie de la libération en Amérique latine et adopte généralement une posture conservatrice. Toutefois, cette déclaration du pape a peu d'incidence sur l'action politique de l'Église qui ne peut que redoubler d'intensité face à un régime militaire refusant toute concession démocratique. À partir de 1986, dans un contexte international marqué par la multiplication des signes de détente, le régime militaire se trouve sur la défensive faute de justification idéologique à sa propre pérennisation. L'Église, de son côté, multiplie les appels à la démocratisation et à l'"humanisation" de la société. Dans le domaine social, l'Association pour la justice et la paix de l'Église ouvre des bureaux d'information pour les ouvriers, tandis que la cathédrale de Myōng Dong abrite en permanence de nombreuses tentes de sans-logis.

En janvier 1987, le décès sous la torture de Park Chong-Chōl inaugure une nouvelle période de troubles politiques. Le cardinal Kim Su-Hwan condamne

durement le gouvernement, tandis que les ecclésiastiques et les fidèles rejoignent les manifestants. Le 13 avril, lorsque Chun Doo-Hwan oppose une fin de non-recevoir à la demande de l'opposition d'adopter le suffrage universel pour l'élection présidentielle, douze ecclésiastiques du diocèse de Kwangju commencent une grève de la faim et cet exemple est suivi par les diocèses de Séoul et d'Inch'ŏn. Le Vatican intervient de nouveau pour mettre en garde l'Église coréenne contre l'engagement politique. De son côté, l'Association des évêques juge l'orientation de l'Église trop à gauche et essaie de la recentrer sur la classe moyenne (Yun Sŭng-Yong, 1997, p. 186). Mais en juin, les ouvriers, les étudiants, les intellectuels, les églises livrent leur combat décisif pour mettre fin à la longue période de dictature et les couches moyennes se joignent spontanément à eux. L'Église catholique a ainsi participé, au premier rang, à tous les combats démocratiques depuis les années 1970. Cela ne veut pas dire, cependant, que la confrontation de l'Église avec l'État a été absolue et permanente. À la différence du régime de Park Chung-Hee, celui de Chun Doo-Hwan adopta une attitude plus souple dans ses relations avec l'Église pour préserver un espace de dialogue – voire de coopération – avec elle, comme le montre la participation active de l'État à des manifestations ecclésiales importantes : la création d'un "diocèse" nord-coréen au sein de l'Église coréenne (1981), la célébration du 2e centenaire du diocèse de Corée (1984) et une grande "célébration de l'Eucharistie" (1989). De son côté, le cardinal Kim Su-Hwan s'est imposé comme un interlocuteur de poids alternant, dans ses relations avec l'État, tension et apaisement, ménagement et conflit.

Sous le quinquennat de Roh Tae-Woo, qui prend ses fonctions en février 1988, les conflits entre l'Église et l'État ne sont pas absents mais atténués pour la simple raison que l'autoritarisme avait marqué un recul depuis juin 1987. Roh Tae-Woo tente à différentes occasions de renforcer son autorité en exploitant certains événements, ce qui rend plus ou moins conflictuelles ses relations avec la société et les Églises.

Un exemple en est l'affaire Mun Kyu-Hyŏn, du nom d'un prêtre qui s'était rendu en Corée du Nord en 1989 en compagnie de Im Su-Kyong, étudiante catholique, pour participer au Festival mondial des étudiants. Ces derniers savaient pertinemment que tout voyage au Nord serait sévèrement puni dans le cadre de la loi sur la sécurité nationale. Mais ils avaient un but précis : lancer un défi au gouvernement pour qu'il abroge ce dispositif légal qui proscrit tout contact avec Pyongyang et provoquer un grand débat sur la réunification nationale. Roh Tae-Woo transforme cette affaire en drame national, comme si la sécurité du pays avait été gravement menacée. Il procède à l'arrestation massive de personnes directement ou indirectement mêlées à l'incident. Ainsi, du jour au lendemain, la politique sécuritaire redevient d'actualité dans le but de renforcer le pouvoir présidentiel. Depuis l'époque de Park Chung-Hee, cette tactique était au cœur de l'exercice du pouvoir du régime militaire et le général Roh Tae-Woo montrait ainsi qu'il n'avait rien à envier à son prédécesseur dans ce genre d'exercice. Simplement, depuis juin 1987, la société civile supportait de plus en plus mal une telle attitude. Au sein de l'Église catholique, comme on

pouvait s'y attendre, l'Association des évêques condamne catégoriquement le prêtre Mun Kyu-Hyōn. En revanche, l'Association des prêtres, qui avait donné son accord à ce voyage, tente d'exploiter cette affaire, avec le concours des fidèles, pour faire abroger la loi sur la sécurité nationale et mettre fin au monopole gouvernemental du débat sur la réunification nationale. Les prêtres rappellent encore que Roh Tae-Woo avait été élu pour accélérer le processus de démocratisation et non pour le freiner. En fin de compte, si les prêtres n'atteignent pas leur objectif, ils contribuent à faire prendre conscience au peuple de la nécessité de modifier la loi liberticide et de débattre librement de la question de la réunification nationale.

Avec l'avènement de Kim Young-Sam en février 1993, la Corée du Sud renoue avec un président civil pour la première fois depuis trente-trois ans. Aussi le peuple fonde-t-il de grands espoirs sur lui pour que le pays progresse sur la voie de la démocratie. Les relations entre l'Église catholique et l'État sont plutôt cordiales pendant les deux premières années du mandat présidentiel. La lutte contre la corruption, la promotion de la justice sociale, la réunification nationale, la vérité sur le massacre de Kwangju, la protection de l'agriculture constituent alors les principaux thèmes de mobilisation de l'Église catholique.

Or, brusquement, la tension monte lorsque, les 6 et 7 juin 1995, la police fait des incursions brutales dans la cathédrale de Myōng Dong : le 6, elle arrête sept syndicalistes ouvriers de *Korea Telecom* qui s'y sont réfugiés et, le lendemain, elle appréhende des étudiants solidaires des ouvriers ainsi que des ecclésiastiques et des employés de la cathédrale, alors que, pendant le même temps, l'Église est engagée dans une tentative de médiation entre les ouvriers et le gouvernement. Comme elle le faisait dans les années 1970 et 1980 face au régime militaire, l'Église proteste énergiquement par la démonstration de son unité, le lancement de grèves de la faim, la publication des résultats obtenus par sa médiation, etc. Finalement, cet incident fut surtout préjudiciable à Kim Young-Sam dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a agi à la légère. L'Église catholique n'a, en outre, pas manqué de rappeler que, de toute son histoire, la cathédrale n'avait jamais fait l'objet d'une descente policière, ni à l'époque coloniale japonaise, ni pendant la période de régime militaire.

Un autre incident contribue à discréditer davantage encore le chef de l'État. Kim Young-Sam, en effet, fait adopter à la sauvette les révisions de la Loi sur le travail et de la Loi sur les services de renseignement, le 26 décembre 1996 à l'aube, par les seuls députés du parti gouvernemental en l'absence des députés de l'opposition. Par la suite, il accepte un réexamen des lois litigieuses au cours d'un entretien avec le cardinal Kim Su-Hwan. Il n'empêche que son mépris pour la démocratie déçoit profondément tous ceux qui lui avaient fait confiance au début de son quinquennat.

Une nouvelle ère commence pour l'Église catholique coréenne avec le départ à la retraite du cardinal Kim Su-Hwan en 1998, après qu'il ait servi brillamment pendant trente-cinq ans à la tête du diocèse de Séoul. Son successeur, le cardinal Chung Jin-Sōk, déclare qu'il s'efforcera de développer l'Église en privilé-

giant l'action sociale. Il est vrai également que, du fait de la démocratisation et de la pacification relative du débat politique, les occasions de mobilisation spectaculaire ont diminué, amoindrissant par là-même la force d'attraction de l'Église catholique.

L'Église protestante a toujours été en retrait par rapport à l'Église catholique dans le domaine de l'action politique. La raison en est que les conservateurs, largement majoritaires, ont toujours refusé tout engagement politique au nom du principe de la séparation de l'Église et de l'État. En réalité, ils n'ont jamais manqué de s'engager politiquement, mais aux côtés du pouvoir en place, quelle que soit sa nature, pour assurer l'expansion matérielle et numérique du protestantisme. Par conséquent, toute action politique et sociale historique, susceptible de changer la société, a été exclusivement le fait de la minorité progressiste de l'Église protestante. Il en a été ainsi dans les années 1980 où les conservateurs défendaient sans complexes le régime militaire de Chun Doo-Hwan (Lee Wōn-Kyu, 1994).

Les protestants progressistes mènent leur lutte dans les années 1980 pour la révision constitutionnelle et la défense des droits de l'homme, thèmes dominants de l'époque en Corée du Sud. Ainsi, lors des événements de juin 1987, ils constituent une force non négligeable de mobilisation. En même temps, ils lancent une campagne de refus du paiement de la redevance de la télévision publique, KBS, à la solde du régime militaire. Ils participent aussi à l'action sociale en faveur des ouvriers et des pauvres vivant en milieu urbain. L'action sociale n'est pas nouvelle pour eux mais, dans les années 1980, sont apparues de nouvelles organisations comme le Groupe évangélique de la zone industrielle et urbaine, la Coopérative agricole protestante et l'Église du *minjung* (masse populaire) qui se sont révélées efficaces. Cette dernière est conduite par de jeunes pasteurs armés de la « théologie du *minjung* » qui prêche l'importance du mouvement ouvrier. Quant à la coopérative née en 1978, elle est devenue aujourd'hui une grande organisation nationale.

Les protestants progressistes prennent également part au débat sur la réunification nationale. Il s'agit de briser la glace en réorientant le débat – éternellement figé dans l'idéologie anticomuniste et sécuritaire – vers une nouvelle approche mettant l'accent sur la réconciliation et la paix. Ainsi, le Conseil national des Églises chrétiennes adopte en 1988 une déclaration préconisant le retrait des forces et des armes nucléaires américaines stationnées en Corée du Sud, la réduction des forces militaires de part et d'autre du 38<sup>e</sup> parallèle, la liberté de débattre de la réunification, etc.

Dans les années 1990, cependant, l'arrivée au pouvoir de gouvernements civils et les progrès de la démocratisation réduisent le rôle politique de l'Église. De même, l'apparition des mouvements citoyens ou des organisations non gouvernementales (ONG) affaiblissent ses fonctions sociales. Cela risque d'aboutir au déclin général du protestantisme. Aussi, pour l'Église protestante également, l'heure est-elle à l'examen de conscience. Le débat semble s'engager autour d'une "moralisation" du protestantisme impliquant une plus grande distanciation

tion par rapport au pouvoir politique et une remise en cause de l'attitude du courant conservateur. Beaucoup ont le sentiment que le mouvement réformé n'a pas été suffisamment actif dans la défense des droits de l'homme et de la justice sociale.

#### 4. LA SPÉCIFICITÉ CORÉENNE DES RAPPORTS POLITIQUE-RELIGION : LA TENTATION DE LA COLLUSION AVEC L'ÉTAT \_\_\_\_\_

Théoriquement, la Constitution garantit la liberté de religion et le principe de la séparation entre politique et religion (art. 20). Il en découle que l'État n'a pas le droit de réserver à des religions particulières un traitement préférentiel ou discriminatoire, ou de se livrer lui-même à des activités religieuses. Pratiquement, cependant, l'État mène une politique religieuse au nom de laquelle il n'a jamais cessé d'intervenir dans le domaine religieux. Du côté des religions, s'il n'existe pas de religion d'État, quatre grandes confessions – le confucianisme, le bouddhisme, le catholicisme et le protestantisme – bénéficient du statut de "religions institutionnelles", *Konginkyô*, ce qui les différencie radicalement des nouvelles religions.

On peut distinguer deux types de rapports entre la politique et la religion en Corée : collusion et conflit. La collusion caractérise le comportement du bouddhisme pendant le régime militaire et celui du protestantisme conservateur (de loin majoritaire chez les réformés) pratiquement sans discontinuer depuis 1945. Le conflit correspond à la conduite de l'Église catholique et du protestantisme progressiste dans les années 1970 et 1980. Quant au confucianisme, il est fondamentalement dépolitisé, mais son silence sur les atrocités du régime militaire en faisait un allié objectif de ce dernier. En définitive, c'est bien la collusion qui a prédominé dans les religions coréennes depuis 1945<sup>2</sup>.

La collusion avec l'État permettait aux religions complices de bénéficier d'un traitement préférentiel favorisant leur expansion. C'était déjà le cas de l'Église protestante sous le gouvernement militaire américain et sous le régime de Syngman Rhee. Sous le régime militaire, la collusion de l'Église avec le pouvoir paraissait plus immorale encore. Certes, le but ultime de la religion n'est pas le pouvoir politique mais, compte tenu des circonstances particulièrement dramatiques auxquelles la Corée a été confrontée depuis 1945, cette connivence avec le despotisme apparaît d'autant plus choquante.

S'agissant des religions coréennes, la collusion n'est pas un phénomène superficiel. Elle a un fondement socio-culturel profond et complexe. Pour comprendre ce phénomène, il faut d'abord se demander pourquoi les religions coréennes sont aussi sécularisées. On entend par sécularisation la forte tendance de ces religions à brouiller la frontière entre le sacré et le profane, au point que,

---

2. Le nombre d'adeptes des diverses religions se répartissait comme suit en 1995 : bouddhisme, 10 321 012 ; protestantisme, 8 760 336 ; catholicisme : 2 950 730 ; confucianisme : 210 927.

parfois, les organisations religieuses ne se distinguent plus des autres groupes sociaux. Ayant perdu la valeur et le sens du sacré, les groupes religieux coréens poursuivent passionnément des valeurs séculières comme l'argent et le pouvoir, tombant ainsi inévitablement dans le matérialisme et l'intolérance.

Il faut chercher le fondement culturel de la sécularisation dans le confucianisme. Ce dernier est négligeable en tant qu'organisation comme le montre le faible nombre de ses adhérents. Mais son immense influence sur la société en tant que doctrine philosophique et religieuse demeure toujours aussi vivace. Or, à la différence de la plupart des religions qui sont fondées sur le dualisme sacré-profane, le confucianisme aspire à l'identification des deux principes. C'est là une distinction fondamentale qui sépare le christianisme du confucianisme. C'est aussi ce qui détermine, dans les deux croyances, une différenciation des rapports entre politique et religion : le christianisme, en tant qu'autorité du sacré, entre facilement en conflit avec l'État, autorité du séculier, alors que le confucianisme n'est pas en opposition avec l'État qui est censé l'incarner (Yi Sang-Ik, 1997). Il n'est donc pas étonnant qu'une doctrine qui cherche à unir et à identifier le sacré et le séculier facilite la sécularisation et la collusion des religions avec l'État. Cette sécularisation favorise la recherche de la prospérité et du bien-être, *kibokchui*, motivation première des fidèles de toutes les religions en Corée du Sud. Or comme il s'agit d'obtenir des bénéfices dans le monde présent, une telle ambition ne peut conduire, *a priori*, à l'élévation de la qualité morale et de l'éthique sociale ni contribuer à la construction d'une société plus juste.

Un autre problème grave est le sectarisme, très présent dans les milieux religieux (Kang Don-Ku, 1998). À l'origine, on peut l'imputer au "groupisme" confucéen qui valorise excessivement le groupe au détriment de l'individu. Il promeut la solidarité et la loyauté des membres envers le groupe, ce qui a pour effet de développer l'exclusivisme par rapport aux groupes extérieurs. Cette montée de l'intolérance risque d'exacerber la concurrence entre les religions comme en témoignent l'incendie, en 1998, du temple bouddhique Wōnmyōng à Cheju par un protestant, ainsi qu'un autre incendie ayant partiellement détruit, à Séoul, la cathédrale Yak Hyōn, classée monument historique. Il est fort probable que l'intensification de tels comportements parmi des groupements religieux qui se disputent la même clientèle les inciteront à entretenir des liens privilégiés avec l'État dans l'espoir de renforcer leurs positions respectives. Mais il n'est pas certain que cette stratégie sera aussi payante que par le passé en cette période de démocratisation. Il serait nettement plus souhaitable que les religions coréennes s'initient sérieusement à la concurrence loyale et à la coexistence pacifique. Jusqu'à présent, on peut dire que, si la Corée du Sud connaît une pluralité de religions, le véritable pluralisme reste à construire.

## CONCLUSION

---

Dans cet article, nous avons tenté de répondre à un certain nombre de questions sur les rapports entre la politique et la religion en Corée du Sud.

D'abord, nous constatons que le principe de la séparation de la politique et de la religion, garanti par la Constitution, est peu respecté. L'État a toujours exercé un pouvoir religieux considérable, notamment par le biais d'alliances ou de rapports étroits avec les grandes religions. C'était le cas, par exemple, du régime militaire qui a bénéficié du soutien indéfectible du bouddhisme et des protestants conservateurs pendant trente ans en échange de la protection et des avantages matériels nécessaires à leur expansion. Cet état de choses est, à notre sens, étroitement lié à la forte sécularisation des religions coréennes qui encourage le matérialisme, l'exclusivisme et la collusion avec l'État. Ce dernier n'est ainsi jamais resté dans la neutralité, d'autant que les détenteurs du pouvoir ont successivement favorisé les courants religieux auxquels ils appartenaient : le christianisme pour le gouvernement militaire américain, le protestantisme pour Syngman Rhee, le bouddhisme pour le régime militaire, le protestantisme à nouveau pour Kim Young-Sam et, enfin, le catholicisme pour Kim Dae-Jung. C'est là un autre aspect de la confusion politico-religieuse en Corée du Sud.

En ce qui concerne l'influence des religions sur les institutions comme les partis politiques et les élections, elle a toujours été négligeable pour deux raisons. D'abord, sous le régime militaire, de fortes contraintes inhibaient la vie politique, de sorte que les partis et les élections ne pesaient guère sur le gouvernement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle certaines religions engagées dans le mouvement démocratique ont fait le choix d'une stratégie extraparlamentaire, en œuvrant dans et à partir du cadre de la société civile. Ensuite, lorsque les événements de juin 1987 ont réhabilité les partis et les élections, on s'est aperçu que la motivation déterminante des électeurs était, de loin, le régionalisme : à chaque élection présidentielle ou législative depuis 1987, on constate que 80 % à 90 % des électeurs coréens votent automatiquement pour les candidats originaires de leur région. Ce phénomène est extrêmement grave car il entrave l'intégration nationale et la démocratisation de la société, mais il est bien réel. Dans ces conditions, la marge de manœuvre des religions ne peut, à l'heure actuelle, qu'être étroite dans ce domaine.

Quant au rôle des religions dans le changement social, nous y avons prêté ici une attention particulière. Seuls l'Église catholique et les protestants progressistes ont participé à des actions politiques et sociales historiques, c'est-à-dire susceptibles de changer la société, durant la période cruciale des années 1970 et 1980. Convaincus de la nécessité de mettre fin à un ordre social autoritaire et corrompu, dirigés par un leader charismatique, le cardinal Kim Su-Hwan, disposant des ressources humaines et matérielles nécessaires, y compris des liens avec les autorités religieuses étrangères, l'Église catholique et les protestants progressistes ont grandement contribué à la défense de la démocratie et des droits de l'homme en Corée du Sud, aux côtés des étudiants, des ouvriers, des

intellectuels et des citoyens. Aux yeux de beaucoup de Coréens, les Églises chrétiennes ont fait preuve d'un indiscutable dynamisme, voire d'un réel militantisme, loin de la frilosité du bouddhisme et du confucianisme. Certes, ces religions traditionnelles ont eu du mal à s'adapter à l'éthos et aux évolutions de la société industrielle, mais cela ne justifie pas l'indifférence et l'immobilisme qui les a caractérisées.

Enfin, les religions coréennes sont aujourd'hui à un tournant. Leur croissance exceptionnelle depuis les années 1960 résulte principalement de la mutation sociale accélérée, avec son cortège d'inégalités socio-économiques sur fond de désagrégation communautaire et de précarisation. À l'inverse, on constate, depuis la seconde moitié des années 1990, un affaiblissement du sentiment religieux dans l'opinion, dû non seulement à la stabilité politique, mais aussi à la perte de crédibilité des religions du fait de leur dérive matérialiste et mercantile. Toutes les religions réagissent de la même façon à cette alerte, c'est-à-dire par une concurrence accrue. Il s'ensuit une compétition effrénée, parfois violente, entre des religions qui doivent désormais faire l'apprentissage de la reconnaissance mutuelle et de la coexistence.

## BIBLIOGRAPHIE

- CHOE Chong-Ko (1997), *Hyondae Hankuk ūi chonggyō wa kukka* (La religion et l'État dans la Corée contemporaine), in *Kyohoe wa kukka* (L'Église et l'État), Inch'ōn : Presses de l'Université d'Inch'ōn, pp. 479-515.
- CHOI Chong-Ch'ol (1997), *Park Chung-Hee chōngkwōnha esōūi kyohoe wa kukka* (L'Église et l'État sous le régime de Park Chung-Hee), in *ibid.*, pp. 613-656.
- KANG In-Ch'ol (1997), *Migunchōng kwa Syngman Rhee chōngkwōnha esōūi kyohoe wa kukka* (L'Église et l'État sous le gouvernement militaire américain et le gouvernement de Syngman Rhee), in *ibid.*, pp. 613-656.
- KANG Man-Gil (1994), *Hankuk Hyondaesa* (Histoire de la Corée contemporaine), Séoul : Ch'angbi.
- KIM Bong-So (2000), *Hankuk sahoe ūi minjuhwa wa kidokkyō* (La démocratisation de la société sud-coréenne et le protestantisme), in *Hankuk sahoe balchon kwa kidokkyō ūi yōkhwal* (Le développement de la société sud-coréenne et le rôle du protestantisme), Séoul : Hanul, pp. 48-70.
- KIM Nyōng (1996), *Hankuk chōngch'i wa kyohoe-kukka kaldūng* (La politique et le conflit entre l'Église et l'État en Corée du Sud), Séoul : Sonamu.
- LEE Ki-Baik (1955), *A New History of Korea*, Séoul : Ilchokak.
- LEE Wōn-Kyu (1994), *Hankuk chonggyogyē ūi munje wa kyehyōk kwaje* (Les problèmes des milieux religieux et les réformes à effectuer en Corée du Sud), in *Hankuk sahoe kyehyok ūi kwaje wa chōnmang* (Le problème et la perspective de la réforme sociale en Corée du Sud), Symposium 1994, Association coréenne de sociologie, pp. 451-482.
- KANG Don-Ku (1998), "Traditional religions and Christianity in Korea", in *Korea Journal*, Séoul : Korean National Commission for UNESCO, automne, pp. 96-127.
- YI Sang-Ik (1997), *Yukyo esōūi chongkyo wa kukka* (La religion et l'État dans le confucianisme), in *Kyohoe wa Kukka, op.cit.*, pp. 721-750.
- YUN Sūng-Yong (1997), *Hyondae Hankuk chonggyomunhwa ūi ihae* (La compréhension de la culture religieuse de la Corée contemporaine), Séoul : Hanul.